



Le 9 mars 2017

DIRECTIVE POUR LES CHEVAUX DE RACE QUARTER HORSE 1 – 2017 – Poids des jockeys

Préambule

ATTENDU QUE, après consultation du public et de l'industrie concernant les modifications réglementaires proposées, l'industrie des courses de chevaux de race quarter horse s'est dite en faveur d'une révision des dispositions sur le poids des jockeys;

PAR CONSÉQUENT, AVIS EST DONNÉ QUE le registrateur ordonne par les présentes d'apporter les modifications suivantes à la *Règles de 2016 sur les courses de chevaux thoroughbred – Appendice pour les quarter horse*, avec prise d'effet immédiate :

APPENDICE POUR LES QUARTER HORSE

Chapitre 8

POIDS

8.04.02 Tous les chevaux prenant part à des courses Quarter Horse doivent porter entre ~~416 et 427~~ 120 et 130 livres inclusivement. La limite de la surcharge que les chevaux sont autorisés à porter est de 5 (cinq) livres. Tous les jockeys doivent déclarer leur poids avant la première course de tout programme de courses et doivent courir avec ce poids pour toutes les courses à cette date. Ce poids doit être affiché bien à la vue du public avant l'ouverture des mutuels pour toute course à laquelle un jockey prend part.

PAR ORDRE DU REGISTRATEUR

Jean Major
Registrateur